
CENTRE SPORTIF DE COLOVRAY

Réouverture progressive des installations dès les 8 juin et 6 juillet (phases 2 et 3) 2020

Le 27 mai dernier, le Conseil fédéral a assoupli les mesures de protection dans le domaine du sport à partir du 6 juin. Depuis cette date, les compétitions sportives sont à nouveau autorisées.

Les entraînements sont autorisés **depuis le 8 juin** au Centre Sportif de Colovray (« CSC »), sans restriction relative à la taille des groupes, y compris pour les sports qui supposent un contact rapproché.

Cinq principes de base figurent au centre du concept des entraînements au sein des clubs et des groupements :

1. Pas de symptômes à l'entraînement ou durant les compétitions
2. Garder les distances (1.5 mètres de distance autant que possible durant l'activité mais indispensable avant et après)
3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
4. Liste de présence (traçage des contacts étroits)
5. Désignation d'une personne responsable

Les mesures décidées par le Conseil fédéral permettent également d'ouvrir le CSC aux sportives qui ne font pas partie d'un club sportif nyonnais mais s'entraînent régulièrement à Colovray.

Afin de pouvoir respecter les mesures édictées, les activités organisées en groupe (coaching privé, cours de cross-fit/zumba/course à pied, etc.) ont l'obligation de disposer d'un plan de protection et de s'annoncer par courriel à csc@uefa.ch au moins une semaine à l'avance.

Heures d'ouverture au public :

- Piste d'athlétisme, terrain de basket : 7h00 à 21h00 tous les jours
- Terrain 5 : 12h00 à 14h00 du lundi au vendredi

Les vestiaires et douches restent fermés jusqu'au 5 juillet y compris. Ils seront réouverts dès le lundi 6 juillet (7h00-21h00) avec limitation du nombre de personnes simultanément à l'intérieur. Le nombre maximum sera indiqué sur les portes. Les WC sont accessibles.

Tous les utilisateurs du CSC sont responsables de respecter et de faire respecter les règles édictées dans les plans de protection des sports concernés et les mesures de protection du CSC. En cas de nécessité, le personnel du CSC restreindra l'accès aux installations.

La santé des utilisateurs et des employés travaillant sur le site reste la première priorité. Il est de la responsabilité individuelle de minimiser tout risque en lien avec le COVID-19.

Tout utilisateur doit se conformer au *Règlement d'utilisation applicable à l'ensemble des installations* et aux indications spécifiques affichées à l'entrée du centre sportif.

Renseignements : 022 707 20 54 – csc@uefa.ch